

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
10 09 2020

Date de convocation :
20/08/2020

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12
Absents :
Excusés :

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la Vice présidence de Monsieur DAVID Franck,

PRESENTS : M DAVID Franck, M FASSETT Gérôme, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, M MEUGIN Olivier, Mme CALINON Séverine, M BARBERET Emmanuel, M GOUNAND Alain, M THIEBAUD Pierre, M CORDIER Etienne

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

20-19

Objet : Election du Président

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 3920191224.002 du 24 décembre 2019 portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte Doubs Loue au 1^{er} janvier 2020,

Considérant l'article 10 : Président – Bureau syndical des présents statuts,

Il revient au comité syndical lors de sa première séance d'élire son président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est élu.

1 candidat : Etienne CORDIER

- Le comité syndical, après avoir procédé au vote selon les résultats ci-dessous :

Unanimité

ELIT **Etienne CORDIER**, candidat ayant obtenu la majorité des suffrages à la fonction de Président du Syndicat mixte Doubs Loue.

Le Président nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président

RENDU EXECUTOIRE

Pour extrait conforme,

A Dole, 8 septembre 2020,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,

Date de d'envoi à la sous préfecture de Dole : 14 09 2020



Monsieur Etienne CORDIER

